

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 décembre 2011**

Nombre de Conseillers

en exercice : 15

Présents : 12

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mil onze

le 02 décembre

le Conseil Municipal de la commune de HAUTEFAGE-LA-TOUR

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de M Guy VICTOR

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2011

PRESENTS : VICTOR Guy, ROGER Jean Claude, LAFOSSE Jean Marie, DUMAS Jean Paul, SABATHE Frank, BRANQUET Sylvie, LAHAYVILLE Aimé, BERNOU Christiane, RICHAUD Aline, COURTY Jacques, LACOMBE Jean Claude, BERDINELLE André.

EXCUSES : GALLI Marie Laure, COLLIE Patrice, SIMON Marie France (procuration à M VICTOR Guy).

Secrétaire de séance : Frank SABATHE.

Ordre du jour

59/2011 Budget commune – Décision modificative n°4

60/2011 Budget annexe multiservice – Décision modificative n° 1

61/2011 Election des délégués à la Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois

62/2011 Convention travaux sur chemins ruraux (Commune/CCCPA)

63/2011 Demande de subvention au titre des amendes de police

64/2011 Budget commune – Décision modificative n° 5

59/2011 Budget commune 2011 - Décision modificative n° 4**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
61522 - Bâtiments	-4641,00		
739116 - Reversement au FNGIR	159,00		
023 - Virement à la section d'investissement	4482,00		
	0,00		

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article - Opération	Montant	Article	Montant
2188 - 23 : Mobilier école et guirlande de Noël	913,00	021 - Virement de la section de fonctionnement	4482,00
2315 - 22 : Chemin rural de Ranié	613,00		
2315 - 55 : Bordures giratoire	2956,00		
	4482,00		4482,00
Total dépenses	4482,00	Total recettes	4482,00

60/2011 Budget Multiservice 2011 - Décision modificative n° 1**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
6066 - Carburants	11178,00	7018 : Autres	11178,00
Total dépenses	11178,00	Total recettes	11178,00

61/2011 Désignation des délégués pour siéger à la communauté d'agglomération du grand villeneuvois (CAGV)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011258-0004 en date du 15 septembre 2011 portant projet d'extension du périmètre de la Communauté des communes du Grand Villeneuvois en vue de sa transformation en Communauté d'Agglomération,

Vu l'article 6 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre des délégués,

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la commune auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 13

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu, Monsieur Guy VICTOR, treize voix (13)

Monsieur Guy VICTOR, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 13

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu, Monsieur Jean Marie LAFOSSE, treize voix (13)
Monsieur Jean Marie LAFOSSE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 13

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu, Monsieur Jean Claude ROGER, treize voix (13)

Monsieur Jean Claude ROGER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 13

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu, Monsieur André BERDINELLE, treize voix (13)

Monsieur André BERDINELLE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

Le Conseil municipal DESIGNNE :

Les délégués titulaires sont :

Monsieur **Guy VICTOR**, né le 24/08/1948

Monsieur **Jean Marie LAFOSSE**, né le 12/09/1958

Les délégués suppléants sont :

Monsieur **Jean Claude ROGER**, né le 07/10/1945

Monsieur **André BERDINELLE**, né le 06/12/1944

Et transmet cette délibération à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois.

62/2011 Convention Communauté des communes de Penne d'Agenais/Cne Hautefage la Tour (Travaux de fauchage et débroussaillage + Travaux CR de Ranier)

Monsieur le Maire donne lecture de la convention entre la communauté des communes de Penne d'Agenais et la commune de Hautefage la Tour pour les travaux de voirie suivants :

Fauchage des chemins ruraux sur 20,52 km (2 passages) et débroussaillage des chemins ruraux sur 10,26 km (1 passage) pour un montant de 1 714,09 € TTC

Réfection du chemin rural de Ranier pour un montant de 3 288,95 € TTC

Montant total de la prestation : 5 003,04 € TTC

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- Décide de faire effectuer les travaux,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer la présente convention

63/2011 Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le maire expose au conseil la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants. Il propose donc de solliciter une aide de 40 % auprès du Conseil Général au titre de la répartition des amendes de police pour l'opération suivante :

- Réalisation d'un accès handicapés aux toilettes publiques en calcaire stabilisé et béton désactivé avec une bordure en pierre pour un montant total de 5992,50 € HT.
- Création d'un parking et élargissement de la voie d'accès au local du service technique d'un montant de 14 955,00 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de membres présents :

- DECIDE d'entreprendre les travaux décrits ci-dessus,
- SOLLICITE l'aide du Département au titre des amendes de police
- APPROUVE le plan de financement suivant :
 - o Montant total des travaux : 20 947.50 € HT
 - o Conseil Général (40 %) : 6 080.00 €
 - o Autofinancement : 18 973.21 €
- S'ENGAGE à inscrire au budget 2012 de la commune le montant de ces travaux.

64/2011 Budget commune 2011 - Décision modificative n° 5 – Charges de personnel**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
61522 - Bâtiments	-2200,00		
6413 – Personnel non titulaire	2200,00		
	0,00		

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

La présente séance comprend les délibérations n° 59/2011 au n°64/2011.

Le Maire,
Guy VICTOR

